

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 FEVRIER 2020

### ➤ Vote du budget 2020 : un budget de fonctionnement axé sur l'entretien des voiries

Elus	Présences	Elus	Présences
Roger FENET	X	Sabine RUY	X
Claude GUY	X	Christian LACROIX	X
Claude BRENDEL	X	Sophie BATHENAY	X
Jean-Marie DAVI	X	Pascal GROSBON	X
Sophie CHAPUIS	X	Bruno BOUILLOUX	X
Jeannine MASNADA	Excusée	Magali PERNELET	X
Bernard JANODY	X	Christian BALLEET	Excusé
Jean-Louis GENTET	X		

Bruno BOUILLOUX a été désigné secrétaire de séance.

### 1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du 6 février 2020

Le compte rendu vous a été adressé par mail le 11 février 2020.

- **Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil municipal du 6 février 2020.**

### 2 - Finances

#### a) Taux des taxes

La loi de finances pour 2020 prévoit une suppression définitive de la Taxe d'Habitation (TH), par étapes, sur une période allant de 2020 à 2023. La taxe ne concernera plus que les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Au niveau national, l'État compensera aux communes la différence entre la recette de TH supprimée et la ressource de Taxe Foncière (TF) départementale transférée.

Cette réforme de la fiscalité locale implique le gel du taux de TH à son niveau de 2019.

La commission finances propose de ne pas augmenter cette année les taux Taxe Foncière sur les propriétés bâties et Taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Pour info, la commune se situe en dessous des taux moyens communaux au niveau départemental (TH 9.53% contre 18.94%, TFB 10.18%/15.19%, TFNB 40.54%/48.43%).

#### b) Vote des subventions

Sur proposition de la commission Vie Associative, et du Comité Consultatif d'Actions Sociales :

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2020, soit un montant de 7 760 € pour les associations locales et extérieures et 5 000 € pour les associations relevant des actions sociales :**

ASSOCIATIONS	Subventions 2020
Tennis Club Sud Revermont	250,00 €
Amicale des Sapeurs pompiers	800,00 €
Full contact Tossiat	1 700,00 €
OSR 01	1 000,00 €
OCCE (coop. Scolaire)	650,00 €
Sou des Ecoles	2 000,00 €
Association culturelle (club photo)	600,00 €
Amicale des donneurs de sang	240,00 €
<b>Sous-total associations locales</b>	<b>7 240,00 €</b>
<b>Associations extérieures</b>	
Ain'pact	100,00 €
CECOF Ambérieu	50,00 €
Chambre des métiers	100,00 €
UDCVRA	50,00 €
MFR La Vernée	50,00 €
MFR Pont de Veyle	50,00 €
JSP Pont d'Ain (ex Certines)	120,00 €
<b>Sous-total associations extérieures</b>	<b>520,00 €</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>7 760,00 €</b>

ASSOCIATIONS	Subventions 2020
Club Amitié Loisirs	3 200,00
ADAPA	500,00
ADMR	500,00
Banque alimentaire	140,00
Docteur Clown	100,00
Restaurant du cœur	300,00
Secours populaire	100,00
AFMTELETHON	160,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 000,00</b>

Ces subventions seront inscrites au compte 6574 du budget primitif communal 2020.

### c) Vote du budget

Pour voter le budget et notamment les affectations, il est nécessaire de prendre connaissance des résultats 2019.

#### Résultats du budget communal :

Le résultat de clôture 2019 est de 233 321.09 € (excédent fonctionnement 242 184.09€ moins déficit investissement 8 863.00€).

L'excédent global cumulé au 31/12/2019 représente 475 230.67 €. Le déficit cumulé d'investissement est de 62 155.24 €. Les restes à réaliser représentent 23 500 €. Le reste de l'excédent est reporté en fonctionnement soit : 389 575.43 €.

### Commission finances du 10/02/2020 (Jean-Marie DAVI)

#### Le contexte et les orientations du BP 2020

Le budget de fonctionnement 2020 proposé pour un montant de 1 319 174 € ne dérogera pas à la règle que nous nous sommes toujours fixée et se caractérise par les points suivants :

- La volonté de maintenir les taux de fiscalité communale en dessous des moyennes départementales ;
  - La diminution du niveau des recettes de gestion liée à la baisse drastique de plus de 50 % des concours de l'Etat notamment pour la DGF de 131 000 € en 2014 à 62 000 € en 2018 ;
  - La mobilisation des subventions auprès de l'Etat chaque fois que cela est possible, et avec les autres organismes publics notamment en ce qui concerne la rénovation de nos bâtiments (ALEC 01, SIEA) ;
  - Le souhait de conserver un niveau de qualité de services rendus aux habitants ;
  - La maîtrise des dépenses de fonctionnement, en contenant la masse salariale et les dépenses courantes ;
  - La stabilité des subventions versées aux associations ;
  - Veiller à conserver une épargne nette nécessaire aux investissements futurs,
- ... tout en réduisant l'endettement de la commune.

#### Le contexte national

Après une loi de finances 2019 dans la continuité des mesures engagées et sans nouveautés majeures, le projet de loi de finances pour 2020 pose les bases d'au moins trois réformes d'ampleur : la suppression totale de la taxe d'habitation pour tous les contribuables, le nouveau panier fiscal des collectivités, ainsi qu'une future révision générale des valeurs locatives des locaux d'habitation.

Ces réformes engendrent de fortes incertitudes quant à leur impact à terme sur nos finances communales. C'est notamment le cas du dispositif de remplacement de la taxe d'habitation, sachant qu'à l'heure actuelle, peu de simulations ont été réalisées par l'État. Si le projet de loi de finances pour 2020 prévoit une compensation intégrale de l'ancienne taxe d'habitation, il laisse planer un risque à partir de 2022, en l'état actuel des modes de calcul, sur les dotations de l'État et la péréquation.

### Situation financière de la commune

Grace à la bonne tenue des comptes qui sera vérifiée lors du vote du compte administratif 2019, nous constatons une progression de 12 % du montant de l'épargne nette (après remboursement des annuités d'emprunt) passant de 140 000 € en 2018 à 157 000 € en 2019.

Ce bon résultat résulte de la maîtrise des charges de fonctionnement et des efforts de gestion menés depuis le début du mandat.

Cela permettra de consolider la capacité d'autofinancement de la commune pour financer les dépenses sans emprunt et terminer la réalisation des projets du mandat : travaux d'isolation et d'entretien des bâtiments communaux (école, salle des fêtes), travaux d'entretien de la voirie, marquage au sol.

La capacité de désendettement, qui prend en compte le niveau de dette de la commune et de son épargne brute (*exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales*), devrait être proche de 3.5 années au 1<sup>er</sup> janvier 2020, en dessous des moyennes nationales (3.9 ans), reflet de notre solidité financière.

La dette communale au 1er janvier 2020, qui s'établit à 877 000 €, est en diminution constante (rappel en 2014 : 1 342 000 €).

Cette baisse s'explique du fait qu'aucun emprunt à long terme a été engagé sur le mandat. Le ratio dette par habitant se situe à 617 € contre 630 € pour les moyennes communales de même strate démographique.

Jusqu'à la Loi de Finances de 2017, un article fixait chaque année le taux de revalorisation de base de la fiscalité directe locale.

A compter de 2018, la revalorisation est fonction de l'inflation constatée (et non prévisionnelle).

Le taux pour 2020 est celui de l'inflation constatée entre novembre 2018 et novembre 2019, il sera de 0.9 %.

Pour mémoire, le taux de revalorisation des bases d'imposition sur 2019 était de 2.2 % avec des taux d'imposition inchangés

Autre impact de la loi de finances 2020 : gel du taux de TH à son niveau de 2019, les communes ne peuvent l'augmenter. Les collectivités retrouveront un pouvoir de taux sur les résidences secondaires en 2023.

### Emprunts – Situation au 01/01/2020

OBJET	ORGANISME PRETEUR	ANNEE	MONTANT EMPRUNT	TAUX initial	DUREE	CAPITAL RESTANT DU	Amortissement 2020	Intérêts 2020	Date fin
Groupe scolaire + divers	CACIB	2005	1 000 000,00	4,14%	240 mois	454 300,00	56 600,00	18 065,24	2025
Coeur village 1ère tranche	CERA	2008	300 000,00	4,89%	240 mois	170 969,87	15 517,80	8 078,76	2028
Coeur village 2ème tranche	BP	2009	150 000,00	4,40%	240 mois	84 356,69	7 210,97	3 299,67	2029
Coeur village 3ème tranche	CERA	2010	120 000,00	3,06%	240 mois	74 894,00	5 818,91	2 225,41	2030
Boulangerie + travaux divers	CERA	2011	185 216,58	1,55%	180 mois	91 825,30	12 513,20	0,00	2026
<b>TOTAL</b>			<b>1 755 216,58</b>			<b>876 345,86</b>	<b>97 660,88</b>	<b>31 669,08</b>	

### VOTE BUDGET 2020 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Travaux d'entretien nécessitant une augmentation des crédits par rapport à 2019 :

compte	Libellé	Montant
615221 Entretien bâtiments publics	Réfection monument aux morts	10 000,00
	Autres bâtiments	15 000,00
615231 Entretien voiries	broyage	12 000,00
	Marquage...	50 000,00
	Programme travaux voirie	78 000,00
6226 Honoraires	révision PLU	15 000,00

DEPENSES	BP 2019	PROPOSITION BP 2020
011 charges à caractères générales	284 600,00 €	<b>394 550,00 €</b>
012 charges de personnel et frais assimilés	407 050,00 €	<b>397 400,00 €</b>
65 autres charges de gestion courante	110 900,00 €	<b>123 400,00 €</b>
66 charges financières	36 139,00 €	<b>31 710,00 €</b>
67 charges exceptionnelles	5 600,00 €	<b>4 500,00 €</b>
014 Atténuation charges	- €	- €
022 dépenses imprévues	22 314,74 €	<b>7 914,80 €</b>
023 virement la section d'investissement	270 000,00 €	<b>354 143,18 €</b>
042 Opérations d'ordre	12 842,84 €	<b>5 556,82 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 149 446,58 €</b>	<b>1 319 174,80 €</b>
<b>RECETTES</b>		
002 excédent antérieur reporté	233 046,58 €	<b>389 575,43 €</b>
013 atténuations de charges	1 700,00 €	<b>1 499,37 €</b>
70 produits des services, du domaine et ventes diverses	89 300,00 €	<b>94 300,00 €</b>
73 impôts et taxes	735 800,00 €	<b>715 000,00 €</b>
74 dotations, subventions, participations	60 400,00 €	<b>89 800,00 €</b>
75 autres produits de gestion courante	27 000,00 €	<b>26 000,00 €</b>
76 produits financiers	2 200,00 €	<b>1 000,00 €</b>
77 Produits exceptionnels	- €	<b>2 000,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 149 446,58 €</b>	<b>1 319 174,80 €</b>

Le budget de fonctionnement 2020 est proposé pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 1 319 174.80 €.

## **SECTION D'INVESTISSEMENT**

Prévision des dépenses d'investissement :

compte	opération	Libellé	Montant
2111	OP 331	Acquis. terrains mode doux	10 000,00
		Acquis. Terrains SNCF Vavrette	10 000,00
2128	OP 335	Sécurité incendie la Jonquillère - aménagt terrain	5 000,00
		Autres agentct	5 000,00
2135	OP 336	Mise aux normes toilettes publiques	22 000,00
		Travaux isolation ERA	60 000,00
21534		Maison Koussa chemin de Vianne (3500€)	7 000,00
21571		Tracteur	90 000,00
2184		Mobilier cantine (chaises) + autres si besoin	10 000,00
2315	OP 338	Securisation RD 52 Mulaty	60 000,00

Reste à réaliser 2019 (crédits reportés)

			RAR
OP 331	Mode doux		
2111	Terrains nus	10 000,00	<b>5 000,00</b>
OP 335	Sécurité incendie la Jonquillère (réservoir)		
2128	Autres agencement et aménagement	5 000,00	<b>1 500,00</b>
OP 336	Mise aux normes WC Publics		
2135	Instal. générale agentct aménag. Cons.	22 000,00	<b>17 000,00</b>
OP 338	Securisation RD52 Mulaty		
2315	Immos en cours install.technique	60 000,00	
			<b>23 500,00</b>

## VOTE BUDGET 2020 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Imputation	Libellé	DEPENSES			RECETTES
		RAR	Proposition	TOTAL BP 2020	BP 2020
001	Solde d'exécution d'investissement reporté		62 155,24 €	62 155,24 €	
020	Dépenses imprévues		14 500,00 €	14 500,00 €	
1641	Emprunts en euros		97 700,00 €	97 700,00 €	
21	Immobilisations corporelles	23 500,00 €	233 500,00 €	257 000,00 €	
23	Immobilisations en cours		60 000,00 €	60 000,00 €	
021	Virement de la section de fonctionnement				354 143,18 €
024	Produits de cession				0,00 €
10	Dotations				31 000,00 €
1068	Excédent de fonctionnement				85 655,24 €
13	Subventions d'investissement				15 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus				0,00 €
28	Dotations aux amortissements				5 556,82 €
	<b>TOTAL</b>	23 500,00 €	467 855,24 €	<b>491 355,24 €</b>	<b>491 355,24 €</b>

Le budget d'investissement 2020 est proposé pour un montant équilibré en dépenses et recettes de 491 355.24 €.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif principal pour l'exercice 2020 qui s'équilibre comme suit :**

- **dépenses de fonctionnement : 1 319 174.80 €**

- **recettes de fonctionnement : 1 319 174.80 €**  
dont 389 575.43 € d'excédent antérieur reporté,

- **dépenses d'investissement : 491 355.24 €**

- **recettes d'investissement : 491 355.24 €**  
dont 62 155.24 € de déficit d'investissement reporté et 354 143.18 € d'excédent de fonctionnement capitalisé.

### d) Aménagement d'une écluse sur la RD52 à Mulaty

- Mission de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une écluse sur la RD52 secteur Mulaty auprès de l'Agence 01.  
Cette mission est régie par la signature d'une convention pour les prestations d'études d'avant-projet, d'assistance pour la passation des contrats de travaux et de direction de l'exécution desdits contrats. La prestation globale est de 9 jours, soit un montant de 4 050 €.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE la signature d'une convention avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour la prestation de maîtrise d'œuvre dans le cadre de l'aménagement d'une écluse sur la RD52 et MANDATE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.**

- Résultat de la consultation pour la réalisation d'un levé topographique sur la RD52 :  
2 cabinets ont répondu à cette consultation : AXIS CONSEIL et DE FRAMOND.  
Suite à l'analyse, il est proposé de retenir le cabinet AXIS CONSEIL pour un montant de 1 899.40 €HT.

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, ACTE le choix d'AXIS CONSEIL pour la réalisation d'un levé topographique dans le cadre de l'aménagement d'une écluse RD52 à Mulaty.**

En ce qui concerne la mise en accessibilité de l'arrêt de car sur la ligne régulière 127 Ambérieu-Bourg, la commission voirie s'est réunie pour étudier la proposition du Conseil Départemental. Cette dernière affiche trop de désagréments : bouchons à l'est et l'ouest, construction d'un mur de soutènement le long de la Reyssouze, réduction de la chaussée à 3,50 m empêchant le passage des engins agricoles.

Une autre proposition a été faite par la commission : mettre cet arrêt de car 50 m plus à l'est, au nord du rond-point situé à l'entrée du stade. Avantage de cette option : route et trottoirs plus larges, maisons des riverains plus éloignées, dépose des élèves sur le parking du « Cube » plus sécurisée, passage des engins agricoles. Une autre solution serait que le car prenne les scolaires sur le parking cube/salle des fêtes.

Une nouvelle rencontre est prévue avec la direction des routes.

### **3 - Administration générale**

#### **Révision loyer :**

Le bail de l'appartement sis au 74, rue Louis François Jambon, doit faire l'objet d'une révision annuelle au 1er mai, date anniversaire du bail.

Le montant du loyer a été fixé au 1er mai 2019 à 710,65 €. Le nouvel indice de référence des loyers (IRL) publié le 15 janvier 2020 par l'Insee pour le 4ème trimestre 2019 s'élève à 130.26 soit une hausse de 0.95% par rapport à 2019 (129.03). Le montant de la révision est donc de :

$$(710,65 \text{ €} \times 130.26) / 129.03 = 717,42 \text{ €}$$

- **Le conseil municipal, à l'unanimité, ARRETE le montant du loyer de M. ROUYER à 717,42 € par mois à compter du 1er mai 2020.**

### **4 – Urbanisme :**

#### **Dossiers déposés depuis le dernier conseil :**

- Permis de construire : Néant

#### **- Déclarations préalables**

- . Patrice DENEUVE – Chemin du gaz du Soulier : panneaux photovoltaïques
- . Michel MORMILLE – Route de Montagnat : piscine et abri de jardin
- . Christophe PORCEL – Route de Journans : piscine
- . Pero BARISIC – Jardin des Teppes : Clôture

#### **- Déclarations d'intention d'aliéner**

*Les déclarations d'intention d'aliéner sont des documents transmis par les notaires en cas de vente dans le périmètre des zones U du PLU. Elles permettent à la commune de se prononcer sur son droit de préemption urbain.*

Dans le cadre des délégations données au Maire par le Conseil Municipal, il est rendu compte des déclarations d'intention d'aliéner reçues depuis la dernière réunion :

- . SCI de la Combe Terraillon - section ZH n°345 et ZH n°347
- . M. BOURDON Renaud et Mme MOREAU Sandrine - 30 rue Sainte Marie - section D n°332
- . M. José BARBOSA - 5 impasse du Clos vert - section D n°1150

### **6 - Questions diverses**

- Subvention SDIS pour acquisition d'équipements de protection individuelle : 942 €.
- Jumelage - Organisation du voyage de l'ascension : le Brass Band demande 1 000 € pour sa prestation et 500 € pour le déplacement. Le comité allemand interviendrait à hauteur de 500 €, le comité de jumelage également pour 500 €. Il est demandé à la commune de participer pour le même montant. La majorité des élus n'est pas favorable au versement de cette subvention au vu du résultat positif des comptes du comité de jumelage.
- Devis en cours pour la réfection de la classe de Mme FLECHON et de la salle des maîtres.
- Présentation du projet de remplacement du monument aux morts.
- Courrier Pompiers CPNI suite à l'incendie dans le lotissement OPAC : à retenir, il serait nécessaire de prévoir un poteau incendie dans le lotissement. Le règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie a évolué, il est de la responsabilité du maire d'assurer la fourniture de l'eau nécessaire aux secours pour éteindre les feux par la mise à disposition de PEI.
- Depuis la réunion, les voisins vigilants sont bien informés par la gendarmerie des faits et reçoivent des alertes par mail.
- Le 10 mars, 61ième anniversaire du soulèvement national tibétain contre la Chine, le drapeau du Tibet flottera cette année encore au fronton de la mairie : cette action nous a valu un courrier de reconnaissance du représentant du Dalaï Lama à Bruxelles.

**Prochain Conseil : installation du conseil municipal le samedi 21 mars 2020 à 10h30.**

La séance est levée à 21 heures 45